

Madagascar

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, Madagascar a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a créé les Services de protection de l'enfant et des mœurs au sein de la gendarmerie nationale pour enquêter sur les affaires pénales liées aux pires formes de travail des enfants dans les zones rurales et a adopté un décret conférant au Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains davantage d'autonomie afin de faciliter l'allocation des ressources. Par ailleurs, le Comité national de lutte contre le travail des enfants a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants dans la région d'Atsimo Atsinanana. Le gouvernement a également poursuivi sa participation à plusieurs programmes ciblant les pires formes de travail des enfants, notamment un nouveau programme de transferts de liquidités dont profiteront 3 500 ménages du sud malgache. Toutefois, à Madagascar, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale et l'extraction minière. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production de la vanille. Si, au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement a fourni des efforts appréciables dans tous les domaines pertinents, les recherches n'ont pas permis de déterminer si des sanctions ont été appliquées en cas d'infractions liées aux pires formes de travail des enfants. De plus, les ressources limitées consacrées à l'application systématique de la législation sur le travail des enfants entravent les efforts du gouvernement visant à les protéger des pires formes de travail des enfants, et les programmes sociaux de lutte contre ce problème sont insuffisants pour bien s'y attaquer dans sa totalité.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, à Madagascar, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Application	Veiller à ce que le nombre des inspecteurs du travail soit conforme aux avis techniques de l'OIT, dont le ratio est de près d'un inspecteur pour 40 000 travailleurs dans les économies moins avancées, à savoir environ <u>335 inspecteurs du travail dans le cas de Madagascar.</u>	2015 – 2017
	<u>Autoriser l'Inspection du travail à imposer des sanctions.</u>	2017
	Veiller à ce que les responsables de l'application du droit du travail et du droit pénal reçoivent un financement et une formation adéquats pour faire respecter la législation sur le travail des enfants comme il se doit, y compris dans les zones rurales.	2009 – 2017
	Publier des informations sur les efforts de répression du travail des enfants, notamment le nombre d'inspections du travail effectuées, d'infractions constatées et de sanctions imposées, ainsi que de poursuites engagées au pénal et de condamnations obtenues.	2013 – 2017
	Veiller au bon fonctionnement des bases de données existantes pour recueillir des données sur l'application des lois relatives au travail des enfants, notamment en assurant un financement adéquat.	2009 – 2017
Coordination	Veiller à ce que le CNLTE, les CRLTE et le Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains reçoivent des fonds adéquats pour fonctionner et coordonner avec	2014 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	efficacité leurs actions afin de s'acquitter de leurs missions respectives.	
Politiques gouvernementales	Veiller à ce qu'il y ait un financement approprié pour bien mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes.	2016 – 2017
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris ceux des communautés rurales, de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité et aux fournitures scolaires, en augmentant les infrastructures et les services de transport scolaires, en embauchant des enseignants suffisamment qualifiés et en assurant la sécurité des enfants à l'école.	2011 – 2017
	Veiller à ce que les systèmes de protection sociale aient un financement et un personnel suffisants pour fournir les services appropriés aux victimes des pires formes de travail des enfants.	2014 – 2017
	Développer les programmes de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture et contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture, l'exploitation sexuelle commerciale, le travail domestique et l'extraction minière.	2014 – 2017